

DECISION N° 000047 /CAB/MINMAP DU 27 FEV 2025  
 portant désignation du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés  
 Publics auprès du Ministère des Finances.-

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 CHARGE DES MARCHES PUBLICS,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2019/02 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n° 0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Madame **NDZIE NKOE, épouse EBOGO Marie Virginie** est, à compter de la date de signature de la présente décision, désignée pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois, Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Finances.

**Article 2.**- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 FEV 2025



LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

**IBRAHIM TALBA MALLA**